


Madrid, le 14 avril 2010

CIRCULAIRE ICCAT # 1120 / 10

OBJET : ATELIER CONJOINT DES ORGP THONIERES SUR L'AMÉLIORATION, L'HARMONISATION ET LA COMPATIBILITÉ DES MESURES DE SUIVI, DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE, Y COMPRIS LE SUIVI DES CAPTURES DEPUIS LES NAVIRES DE CAPTURE JUSQU'AUX MARCHES

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, les informations de référence et l'ordre du jour provisoire de l'Atelier conjoint des ORGP thonières sur l'amélioration, l'harmonisation et la compatibilité des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance qui aura lieu à Barcelone (Espagne), du 3 au 5 juin 2010. Cette information a été transmise au Secrétariat par le Japon.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

P.O. 

Driss Meski

Secrétaire exécutif de l'ICCAT

Distribution: Chefs de délégation (Français) :

Algérie	Secrétariat général	Guinée (Rép. de)	M. I. S. Sylla
Angola	S.E.M. le Ministre de la Pêche	Maroc	Mme M. Maarouf
Cap-Vert	Mme M.E. Moniz Carvalho	Mauritanie	M. M M'Bareck Ould Soueilim
Côte d'Ivoire	M. A. Djobo	Sao Tomé e Príncipe	M. Olavio Anibal
France/SPM	M. S. Artano	Sénégal	M. Papa Namsa Keita
France/SPM	Mme M-S Dufau-Richet	Tunisie	M. H. Missaoui
Gabon	S.E.M. le Ministre de la Pêche	UE	M. P. Amilhat

Mandataires de la Commission (Français) :

Mme Zakia Driouich (Première Vice-Présidente)
M. Papa Namsa Keita (Deuxième Vice-Président)
M. A Djobo (Président de la Sous-commission 1)
M. Gauthiez (Président de la Sous-commission 2)

ORGP thonières

Pièces jointes :

Informations de référence et ordre du jour provisoire.

**PROJET DE CADRE DE TRAVAIL POUR UN
ATELIER INTERNATIONAL SUR L'AMÉLIORATION, L'HARMONISATION ET LA
COMPATIBILITÉ DES MESURES DE SUIVI, DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE**

1. Informations de référence

Dans le cadre de la 2e réunion conjointe des ORGP thonières (KOBÉ 2) tenue à Saint Sébastien (Espagne) du 29 juin au 3 juillet 2009, il a été accordé d'organiser un Atelier international sur amélioration, l'harmonisation et la compatibilité des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance, y compris le suivi des captures depuis les navires de capture jusqu'aux marchés. Cet Atelier aura lieu à Barcelone du 3 au 5 juin 2010 avec l'aide du Japon.

KOBÉ 2 a défini les termes de référence suivants au titre de cet Atelier :

L'Atelier réalisera des travaux visant à standardiser et à harmoniser, dans la mesure du possible, les aspects opérationnels des éléments ci-après :

1. Les systèmes de surveillance des navires (VMS) y compris:
 - Le contenu, la fréquence et le format des messages VMS
 - Les directives pour des centres centralisés aux Secrétariats des ORGP
2. Les Programmes d'observateurs, y compris:
 - Des meilleures pratiques ou des normes minimales pour les programmes régionaux d'observateurs
 - Des niveaux minimums de couverture par les observateurs pour les différents types d'engins
3. Les contrôles des transbordements, y compris:
 - Des meilleures pratiques ou des normes minimales pour le contrôle et le suivi des transbordements au port et en mer
4. Le suivi des captures, depuis le navire de capture jusqu'au marché, y compris:
 - L'extension des Programmes de documents statistiques existants pour le thon obèse afin de couvrir les produits frais et les produits destinés aux conserveries
 - Des meilleures pratiques ou des normes pour les systèmes de documentation des captures

Lors de la réalisation de ses travaux, l'Atelier tiendra compte du besoin d'apporter une assistance pertinente en matière de renforcement des capacités aux états côtiers en développement, aux petits états insulaires en développement et aux territoires, en vue de faciliter leur préparation et leur participation à cet Atelier.

L'ordre du jour provisoire et le programme de la réunion ainsi que les documents pertinents seront diffusés bien avant la réunion, et simultanément, à tous les membres des ORGP thonières, afin que les participants aient de nombreuses opportunités de prendre part à son élaboration.

2. Ordre du jour provisoire

Sur la base des termes de référence accordés figurant ci-dessus, l'ordre du jour provisoire suivant est proposé :

1^{er} jour (3 juin) :

1. Ouverture
Le Coordinateur (Japon) formulera des remarques inaugurales.
2. Désignation du Président et du Rapporteur
3. Adoption de l'ordre du jour

4. Examen des mesures relatives au VMS, aux programmes d'observateurs, au transbordement et au suivi.
Le Japon présentera un aperçu général des mesures relatives au VMS, aux programmes d'observateurs, au transbordement et au suivi des captures depuis les navires de capture jusqu'aux marchés, ayant été adoptées par des ORGP thonières.
5. VMS
 - 1) Exigences actuelles en matière de VMS de chaque ORGP (en ce qui concerne le système, le contenu, la fréquence, le format des messages VMS, etc.)
 - 2) Directives des centres VMS centralisés des Secrétariats des ORGP
 - Le Secrétariat de l'ICCAT présentera son VMS centralisé, en détaillant les avantages et les inconvénients en termes de coûts, d'utilité pour l'exécution, de confidentialité des données, de la capacité requise, etc.
6. Contrôle des transbordements
 - 1) Normes minimales ou meilleures pratiques applicables au contrôle des transbordements au port et en mer
 - Les Secrétariats de la CTOI et de l'ICCAT présenteront leurs programmes de transbordement.

2e jour (4 juin) :

7. Programmes d'observateurs
 - 1) Normes minimales ou meilleures pratiques applicables aux programmes régionaux d'observateurs
 - Le Secrétariat du WCPFC présentera ses programmes d'observateurs.
 - 2) Niveaux minimums de couverture d'observateurs pour les différents types d'engin de pêche
8. Suivi des captures depuis les navires de capture jusqu'aux marchés
 - 1) Ampliation des programmes de documents statistiques existants sur le thon obèse afin de couvrir les produits frais et les produits destinés aux conserveries.
 - 2) Normes minimales ou meilleures pratiques applicables aux programmes de documentation des captures.
 - Les Secrétariats de l'ICCAT et du CCSBT présenteront leurs programmes de documentation des captures.

3e jour (5 juin)

9. Autres questions
 - 1) Mesures du ressort de l'État du port
10. Adoption du rapport de la réunion
11. Clôture

Remarque :

- 1) Il convient de prendre en considération le renforcement des capacités des pays en développement dans le cadre du renforcement des mesures MCS.
- 2) Un groupe de rédaction sera composé aux fins de l'élaboration d'un projet de rapport de l'Atelier, qui pourrait inclure les recommandations applicables aux ORGP thonières. Le groupe de rédaction se réunira après les sessions du premier et du deuxième jour et pendant la pause déjeuner du troisième jour.